



Promotion des  
intérêts et défense  
des droits des  
personnes ayant  
une déficience  
intellectuelle et de  
leur famille

Montréal, le 8 juillet 2016

Groupe de travail sur l'Examen de Postes Canada  
Transmis par courriel  
[TPSGC.ExamendeSPC-CPCReview.PWGSC@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:TPSGC.ExamendeSPC-CPCReview.PWGSC@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

OBJET : Avis au Groupe de travail sur l'Examen des services postaux au Canada

L'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) souhaite profiter de l'opportunité qui lui est donnée d'exprimer son point de vue sur l'avenir de Postes Canada, un service public que nous considérons essentiel.

L'AQIS est un organisme provincial dont la mission est de promouvoir les intérêts et défendre les droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leur famille. Nous existons depuis 65 ans et regroupons plus de 80 associations réparties dans les différentes régions du Québec.

À travers le temps, nous avons remarqué que chaque fois qu'un service public est diminué, ce sont les personnes les moins bien nanties de la société qui en sont le plus affectées. Lorsque Postes Canada a annoncé l'abolition du service de livraison du courrier à domicile, nous y avons vu une menace pour la sécurité et l'indépendance des personnes en situation de handicap de tout le Canada, incluant celles qui sont en perte d'autonomie comme les personnes âgées.

La venue d'Internet a provoqué bien des changements au niveau du courrier pour la plupart des personnes. Toutefois, la très grande majorité des personnes que nous représentons vivent sous le seuil de pauvreté et n'ont pas accès à Internet. Elles reçoivent donc leur courrier (comptes, informations générales ou gouvernementales, documents, formulaires ou autres) de façon traditionnelle soit par la poste. C'est ce service public qui leur permet d'avoir accès à l'information. Il leur est essentiel.

Les personnes qui ont une déficience intellectuelle se retrouvent souvent en situation de vulnérabilité. Se déplacer pour aller chercher leur courrier dans une boîte postale communautaire les expose à des dangers qu'elles ne subissent pas en

prenant leur courrier à leur domicile (circulation, oubli d'aller chercher son courrier, personnes mal intentionnées). D'autres, qui ont des difficultés de déplacement, tout comme bien des personnes âgées, devraient alors demander à d'autres personnes d'aller chercher leur courrier, ce qui engendrerait une perte d'autonomie et de confidentialité.

Nous avons entendu parler d'une solution potentielle qui consisterait à n'offrir le service à domicile qu'aux personnes présentant un certificat médical. Cette solution nous apparaît inacceptable car elle marginaliserait encore davantage ces personnes, alors que nos efforts visent toujours l'inclusion sociale, soit que les services sont organisés de façon à ce qu'ils répondent aux besoins de tous. De plus, cela engendrerait moult tracasseries de tous ordres, sans compter le besoin de consulter un médecin alors que plusieurs n'ont pas accès à un médecin de famille.

En définitive, nous sommes absolument opposés à l'interruption du service public de courrier à domicile. Nous prônons plutôt son renforcement et son développement, pourquoi pas, par la diversification des services qui pourraient accommoder les personnes en situation de handicap.

A handwritten signature in cursive script, reading "Anik Larose".

Anik Larose  
Directrice générale